



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-14 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 175 053

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Péraude, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 237, chemin de l'Île-du-Large, correspondant au lot 4 175 053 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

- à permettre l'agrandissement de la résidence existante, dont la superficie passerait de 84 mètres carrés à 137 mètres carrés, par l'ajout d'un solarium construit sur pieux. Cet agrandissement empiéterait de 3,35 mètres dans la marge arrière minimale prescrite de 6 mètres, de sorte que la marge arrière projetée serait de 2,65 mètres.; en dérogation à l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 19 janvier 2026, à 16 h :
 - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Péraude (Québec) G0X 2J0;
 - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 18 décembre 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim